



Procès-verbal de la séance du lundi 27 septembre 2010 à 20h00
salle du Conseil général - Polymatou

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2010.
3. Demande de crédit de Fr. 141'000.- relative à l'assainissement et à l'agrandissement du restaurant de la Trinquette.
4. Demande de crédit de Fr. 150'000.- pour l'installation de 17 conteneurs semi-enterrés et de 17 conteneurs « déchets crus » pour le ramassage des déchets urbains.
5. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Gregory von Gunten, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation et d'agrégation en remplacement de M. Gregory von Gunten, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des bâtiments communaux en remplacement de M. Denis Pellaux, nommé au Conseil communal.
8. Nomination d'un membre à la commission des sports, loisirs et culture en remplacement de Mme Isabelle Zürcher-Vuillaume, démissionnaire.
9. Nomination d'un membre à la commission des sports, loisirs et culture en remplacement de Mme Isabelle Schärer, démissionnaire.
10. Nomination d'un membre à la commission des travaux publics et services industriels, en remplacement de Mme Isabelle Schärer, démissionnaire.
11. Nomination d'un représentant au syndicat intercommunal des Cerisiers, en remplacement de Mme Isabelle Zürcher-Vuillaume, démissionnaire.
12. Nomination d'un secrétaire au bureau du Conseil général en remplacement de M. Gregory von Gunten, démissionnaire.
13. Informations sur les travaux de la commission BBC.
14. Informations du Conseil communal.
15. Divers et questions écrites.

A 20h00, Mme Veronika Pantillon, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse. Elle salue également la présence de M. Pierre Meisterhans, transporteur, qui répondra aux éventuelles questions du point 4 de l'ordre du jour.

1. Appel nominal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 28 conseillers généraux, MM. Andreas Losey, Philippe Klöti et Cédric Maire sont absents et excusés.

MM. Berthier Perregaux, Louis Dubois, Claude Ribaux, Bruno Mayques, et Denis Pellaux, conseillers communaux, sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 26 avril 2010.

Mme Claudia Pellegrini, Les Verts, demande quelle est la pratique en matière de reproduction des interventions dans les procès-verbaux. En effet, en page 2, l'intervention de M. Daniel Chevalier (3^{ème} § du point 3) est relatée en intégralité alors que celle de Mme Veronika Pantillon, ne l'est pas.

M. Nicolas Pfund, administrateur communal, répond qu'en principe, les interventions reçues par courriel sont reproduites intégralement alors que celles reçues « de main à main » ne le sont pas. Peut-être que celle de Mme Veronika Pantillon faisait partie de cette deuxième catégorie.

Elle est donc reproduite ci-dessous dans son intégralité :

« Les Verts de Bevaix sont extrêmement attachés à la qualité de vie dans le village. Si, à priori, nous ne sommes pas contre l'implantation d'une grande surface à l'entrée du village, nous sommes farouchement opposés à une station-service avec shop ouvert le dimanche en plus. Ces nuisances vont diminuer la qualité de vie de tous ceux qui habitent le long de la route cantonale. D'autre part, la qualité de vie dans un village n'est pas uniquement tributaire des nuisances, mais aussi de la vie elle-même du village. La présence d'une grande surface, pour des raisons que nous ne développerons pas mais qui sont facilement compréhensibles, provoque la fermeture des petits commerçants. L'épicerie et la boucherie ont déjà disparu, un magasin Landi mettrait certainement en danger la survie du magasin de fleurs du village, de la même manière qu'une halle aux chaussures concurrencerait le magasin de chaussures. De plus, Landi, qui appartient désormais à Fenaco, n'apportera pratiquement aucune rentrée d'impôts à la commune et trop peu de places de travail supplémentaires pour compenser la perte d'un commerce local. Nous sommes conscients que les arrêtés qui nous sont soumis portent uniquement sur le plan spécial « Landi » et le plan d'alignement ; et qu'il ne s'agit pas encore d'une mise à l'enquête mais cette étape est tout de même le premier pas pour l'implantation de ce projet que nous refusons. Notre groupe est donc opposé aux deux arrêtés qui nous sont soumis. Merci pour votre attention. »

Mme Veronika Pantillon, présidente, demande ensuite à M. Manuel Deuber, Entente bevaissanne, de fonctionner comme 2^{ème} questeur. Il accepte sous les applaudissements.

Pas d'autre remarque, ce procès-verbal est accepté par **23 voix sans avis contraire.**

3. Demande de crédit de Fr. 141'000.- relative à l'assainissement et l'agrandissement du restaurant de la Trinquette.

M. Bruno Mayques, conseiller communal en charge du dossier, apporte les précisions suivantes : La clause d'urgence avait été refusée à la demande de crédit de Fr. 30'000.- pour le remplacement de la chambre froide de la Trinquette. A ce jour, Fr. 24'549.- ont été payés à titre d'acompte et la compagnie d'assurance a remboursé Fr. 24'840.50 pour ce sinistre. Le remplacement de cette chambre froide coûtera finalement à la commune Fr. 18'522.- net. M. Bruno Mayques précise également que la compagnie d'assurance a versé Fr. 2'515.- sur le compte de la gérance, à titre de perte de revenu locatif.

La parole est donnée à M. Bruno Durel, du groupe socialiste :

« Notre commune se doit d'entretenir son patrimoine, et si possible de l'améliorer. Voilà une belle occasion, avec la restauration de la Trinquette. Il y en aurait d'autres !!! Le signal d'alarme a été donné par la mise hors service de la chambre froide. Il était temps de faire quelque chose. L'installation d'un fourneau à bois est judicieuse, Donner un peu de chaleur par des temps comme aujourd'hui sera fortement apprécié. Le projet d'agrandissement qui y est rattaché, permettra au nouveau gérant, une utilisation plus rationnelle des locaux. C'est pourquoi le parti socialiste acceptera ce crédit d'investissement »

Pour le PLR, M. Alexandre Dubois accepte cette demande de crédit mais laisse ouvertes d'éventuelles questions individuelles. Il souhaite que la convention concernant les heures d'ouverture soit revue, principalement pendant la belle saison.

Par le truchement de M. Cédric Weber, l'Entente bevaissane accepte cette demande de crédit en remerciant le chef de dicastère pour la présentation détaillée du rapport.

C'est ensuite au tour de Mme Claudia Pellegrini, groupe des Verts, de s'exprimer :

« Les Verts soutiennent la demande de crédit pour la rénovation de la Trinquette. D'une part, il est important d'entretenir le patrimoine existant, et dans le cas de la Trinquette, cela représente un investissement raisonnable. La majorité des coûts correspondent à des rénovations indispensables. Le poêle, qui pourrait, à priori, sembler un luxe inutile, permettra une meilleure utilisation de la salle quand il fait un peu cru. D'autre part, nous pensons qu'il est indispensable de garder par tous les moyens le nouveau gérant qui a su, en très peu de temps grâce à la qualité de son travail, attirer les foules. L'augmentation de loyer de 4'000 CHF n'a pour l'instant pas été assortie d'une amélioration des locaux loués. Pour terminer, les aménagements extérieurs donneront une meilleure impression générale du port de Bevaix à nos visiteurs. »

Porte parole du groupe PLR, M. François Despland trouve ce projet quelque peu minimaliste pour ce bijou du port. Il aurait souhaité un agrandissement de l'arrière et une protection contre la pluie, le vent et pouvoir éventuellement y garer la voiture du gérant. Pour avoir visité le restaurant lors des dernières transformations, il aurait volontiers vu la suppression du mur de 1 m 20 ainsi que celui du tableau électrique, dont le déplacement coûte très cher. En ce qui concerne le poêle, il est beau, mais pas pratique. Si vous êtes assis à proximité pour manger, un t-shirt suffit, mais la diffusion de chaleur n'est pas optimale. De plus, son installation prive le restaurant de 2 tables, 1 de 2 places et 1 de 4, soit env. Fr. 2'000.- de chiffre d'affaire en moins par semaine. L'intervenant verrait plutôt un petit chauffage électrique, mais c'est interdit.....Enfin, une meilleure rentabilité des panneaux solaires pourrait être obtenue si ces derniers étaient inclinés à 45°.

M. Bruno Mayques, conseiller communal en charge du dossier, souligne que les capteurs solaires sont utilisés pour l'obtention de l'eau chaude sanitaire et sont orientés à 45°. Le problème du chauffage a été étudié dans sa globalité et le gérant est intégré dans les discussions. L'emplacement du poêle sera revu, d'entente avec l'architecte. La cloison à l'arrière sera supprimée, d'où augmentation de la surface exploitable et les demandes du précédent intervenant seront prises en considération.

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 27 voix sans opposition.**

4. Demande de crédit de Fr. 150'000.- pour l'installation de 17 conteneurs semi-enterrés et de 17 conteneurs « Déchets crus » pour le ramassage des déchets urbains.

M. Louis Dubois, conseiller communal en charge du dossier, précise qu'il s'est adjoint le concours de M. Pierre Meisterhans, notre transporteur, pour répondre aux éventuelles questions.

La parole est ensuite donnée à M. François Despland, président de la commission des travaux publics :

« En commission TP, nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises d'étudier la possibilité d'intégrer dans le paysage du village, un certain nombre de conteneurs enterrés. Après l'échec et le refus du C.G. en 2006, nous vous proposons ce soir une demande de crédit pour environ la moitié des conteneurs nécessaires. Ceux-ci seront prévus, principalement dans les extérieurs de la localité. Reste à la commission en collaboration avec le C.C. et l'entreprise de ramassage de trouver les meilleurs emplacements au centre. En date du 4 septembre dernier, les membres de la commission TP présents et M. Meisterhans, transporteur, avons répertorié en détail, tous les emplacements prévus. Nous en avons supprimé quelques-uns, déplacés d'autres et ceci pour des raisons pratiques, fonctionnelles et d'esthétisme. Le prix d'achat des conteneurs et l'installation de ceux-ci permettent un rabais de plus de 20 % par rapport à l'offre de 2006 qui était de Fr. 5'000.- pièce et Fr. 5'000.- l'installation. En plus, le ramassage des déchets crus pourra être organisé en parallèle et ceci en réponse à la motion Favre de 2001. Nous aurons l'occasion de vous informer en détail où seront les conteneurs, quand seront-ils prélevés et comment. Je pense que vous êtes d'accord pour finir avant minuit qu'il n'était pas judicieux d'amener le plan détaillé de ces emplacements. Je vous recommande chaleureusement d'accepter ce crédit afin que Bevaix rejoigne nos communes voisines qui en sont équipées

depuis près de 10 ans, sans compter celles de Suisse et d'Europe qui ont souscrit à ce mode de ramassage de nos déchets. »

C'est au tour de Mme Pascale Borioli Ribaux, du groupe socialiste, de s'exprimer

« Notre groupe a longuement discuté sur les tenants et aboutissants de l'installation des conteneurs semi-enterrés et il en est ressorti que nous avons trop peu d'informations pour prendre une décision.

Notre groupe demande donc le retour du dossier au CC, et ce pour les raisons suivantes:

- Ce système ne favorise pas le tri des déchets.
- Nous aurions apprécié avoir un plan où ces conteneurs seront entreposés, et si possible un projet global pour l'équipement de tout le village. Terrain??
- Nous aurions aimé associer la future nouvelle déchetterie inter-communale à cette planification; selon le choix et l'emplacement de cette déchetterie nous aurons besoin de minis centres de tri. Où va-t-on les mettre dans le village. Quelles sortes de conteneurs allons-nous mettre à disposition de la population?
- Le système Serac offre-t-il des containers pour d'autres déchets? Le système Molok offre toute la gamme des récupérateurs pour le carton, fer, verre, papier et aussi les déchets verts. (Val-de-Travers)
- Quelles marques de conteneurs les communes de Boudry et Cortaillod ont-elles choisies ? Ne faudrait-il pas avoir le même modèle pour effectuer des commandes groupées ou des réparations?

Ce projet de récupération est un gros dossier de cette législature. Nous devons prendre en considération beaucoup de paramètres. Nous aurions aussi aimé être renseignés sur les conteneurs au poids avec carte personnelle magnétique pour les ouvrir. L'introduction des sacs poubelle payants (taxe au sac) rend difficile le contrôle, chacun pouvant mettre ce qu'il veut dans ces conteneurs. Rechercher les fraudeurs coûte cher.

C'est dans un esprit plutôt ouvert et positif sur ce système que notre parti souhaite une meilleure analyse de ce dossier pour prendre les bonnes décisions sur ce nouvel investissement important pour notre commune »

C'est ensuite à Mme Muriel Denzler Arapian, au nom des Verts, de prendre la parole :

« Les Verts remercient le Conseil communal de s'être penché sur la question des déchets, et tout particulièrement des déchets verts.

Toutefois la demande de crédit soulève de nombreuses questions.

En ce qui concerne les conteneurs semi-enterrés :

- Pourquoi avoir choisi le modèle Serac, alors qu'à Cortaillod, les 5 conteneurs Serac en fonction ont un couvercle plus fragile que le système Molok, semble-t-il?
- Pourquoi, alors que les conteneurs semi-enterrés ne seront relevés qu'une fois par semaine au lieu de deux comme actuellement, le transporteur ne modifiera-t-il pas ses prix dans un premier temps, puis, à terme, ne prévoit qu'une économie de 10% pour le ramassage des déchets incinérables ?
- Et si le ramassage a toujours lieu 2 fois par semaine, où est l'économie d'argent, de trajets et de bruit ?
- Les prix indiqués concernent-ils un habillage en plastique ou en pin?
- Les prix indiqués correspondent-ils à des conteneurs avec couvercle compatible à la taxe au sac, c'est-à-dire à un système électronique de reconnaissance de la personne et un système de pesée, ou bien s'agit-il du modèle de base avec couvercle standard? En effet,

le couvercle adapté à la pesée coûte quatre fois plus cher, mais il serait opportun de choisir ce modèle dès le départ, afin d'éviter des frais inutiles d'ici un an.

Concernant les déchets verts :

- Nous sommes étonnés de lire dans le troisième paragraphe que les frais d'incinération ne devraient pas varier, alors que les déchets verts ne sont justement pas incinérés.
- D'autre part, est-il vraiment judicieux d'installer des conteneurs de 770l ? De nombreuses communes qui pratiquent le ramassage des déchets verts depuis longtemps insistent sur la nécessité de proximité. Ne serait-il pas plus facile d'obtenir un tri efficace en mettant plus de conteneurs plus petits ?
- De plus, il est notoire que l'information joue un rôle primordial dans l'application du tri des déchets. Nous pensons donc qu'il serait préférable d'introduire le ramassage des déchets verts dans tout le village en une seule fois, afin de pouvoir faire une campagne conséquente et de ne pas être obligé de la répéter.

Pour terminer, la mise en place d'une nouvelle gestion des déchets représente un investissement important pour une commune, et a des effets à long terme, d'où notre dernière question :

Une étude a-t-elle été faite afin de proposer un concept global de gestion des déchets à Bevaix ?

Si oui, nous aimerions en prendre connaissance.

Si non, nous demandons qu'une étude globale soit réalisée, afin d'allier écologie, économies, aspects pratiques et légaux dans la gestion des déchets de notre commune. »

M. François Despland, président de la commission TP/SI, répond que toutes les questions soulevées par l'intervenante ont été discutées en commission, mais elle n'était pas présente.... Un programme de récolte de déchets et l'utilisation de carte à puce sera également discutée en commission. Il reste encore beaucoup de travail dans ce domaine.

Au nom du groupe socialiste, M. Yannick Boillod admet que toutes ces questions auraient dû être discutées dans les groupes, mais elles auraient également pu figurer dans le rapport. Il trouve les conteneurs semi-enterrés inesthétiques. D'autre part, le rapport n'indique pas sur quel chiffre l'économie de 10 % est réalisée. Y-a-t-il eu une offre publique d'achat (OPA) pour l'achat de ces conteneurs ou y-a-t-il un monopole ? Enfin, dans l'optique d'une probable fusion, cet achat est-il compatible avec les conteneurs utilisés par nos voisins. Si oui, tant mieux, Si non, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Ce rapport manque vraiment d'information, conclut l'intervenant.

Mme Muriel Denzler-Arapian, groupe des Verts, précise au président de la commission des TP qu'elle a manqué deux séances et qu'elle s'en est excusée. Elle ne s'est pas désintéressée de la question et a reçu les procès-verbaux des séances. Une étude globale pour l'évacuation de tous les déchets existe-t-elle ? demande-t-elle

Au nom du groupe socialiste, M. Thierry Rothen demande que le renvoi en commission soit voté.

M. François Despland, répond qu'avant de voter, il faudrait écouter les explications de M. Pierre Meisterhans. Ses considérations pourront faire changer d'avis les commissaires.

Mis au vote, le renvoi en commission est **refusé par 13 voix contre 12.**

M. Louis Dubois, conseiller communal en charge du dossier, précise qu'en date du 13 septembre 2010, il a reçu une lettre du comité de pilotage de la déchetterie intercommunale du Littoral-Ouest qui précisait que le dossier n'avait pas évolué. En ce qui concerne l'appel d'offre, il a été effectué et au 23 août, le prix de Serac était de Fr. 3'150.- pièce, offre valable jusqu'à fin novembre 2010.

M. Pierre Meisterhans, transporteur, précise qu'il n'a aucune préférence, que ce soit Molok ou Serac. Cortailod est équipé de Molok à 50 % et de Serac pour le reste. Le système Serac est l'ancien système Molok. Il est plus facile à mettre en terre. L'équipement pour le pesage des déchets n'est pas conseillé car il est sujet à tricherie, n'étant pas au point actuellement. Pour l'instant, le prix du ramassage sans taxe au sac, soit sans tri est réduit de 10 %. Le contrat sera revu à la baisse lors de l'introduction de la taxe au sac. Concernant les déchets crus, ils sont hachés, puis acheminés vers Chavornay/VD. Et naturellement, l'enlèvement des conteneurs a lieu uniquement lorsqu'il est plein.

M. Bruno Durel, socialiste, demande ce qu'il en est avec les déchets de plastique.

M. Pierre Meisterhans répond que Vadec n'est pas équipé pour en faire l'incinération.

M. Bruno Durel, socialiste, pense qu'avec les possibilités de tri actuelles, c'est la fin du système Molok.

M. Pierre Meisterhans n'a pas de réponse à cette affirmation. En cas d'acceptation du crédit, il va investir sur un nouveau camion équipé pour les deux genres de ramassage.

M. Yannick Boillod, socialiste, demande si ce nouveau camion effectue tous les ramassages lors de la même tournée ?

M. Pierre Meisterhans répond par l'affirmative à cette question.

M. Cédric Weber, Entente bevaisanne, demande s'il est indispensable que l'entier du village soit équipé de Molok et si 17 ne sont pas suffisants?

M. Daniel Favre, PLR, dépositaire de la motion de 2001 sur les déchets verts précise qu'à cette période, tous les calculs de coûts avaient été effectués. Il n'y aurait donc besoin que de les actualiser.

M. Louis Dubois, conseiller communal en charge du dossier, relève qu'il ne faut pas confondre les déchets crus et les déchets verts. En ce qui concerne ces derniers, nous avons une super déchetterie au Suif, emplacement autorisé pour l'instant.

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 13 voix contre 11**.

Au passage, Mme Veronika Pantillon, présidente, remercie les démissionnaires Mmes Isabelle Zürcher-Vuillaume et Isabelle Schärer ainsi que M. Gregory von Gunten pour leur engagement au sein des différentes commissions du législatif. Et elle souhaite la bienvenue à MM. Marc Humbert-Prince, Didier Pelluet, Thierry Rothen et Cédric Weber qui siègent pour la première fois ce soir.

5. Nomination d'un membre à la commission financière en remplacement de M. Gregory von Gunten, démissionnaire.

L'Entente bevaisanne propose M. Cédric Weber qui est élu par acclamation.

6. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation et d'agrégation en remplacement de M. Gregory von Gunten, démissionnaire.

L'Entente bevaissane propose M. Cédric Weber qui est élu par acclamation.

7. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des bâtiments communaux en remplacement de M. Denis Pellaux, élu au Conseil communal.

Le groupe PLR propose M. Didier Pelluet qui est élu par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la commission des sports, loisirs et culture en remplacement de Mme Isabelle Zürcher-Vuillaume, démissionnaire.

Le groupe socialiste propose M. Thierry Rothen qui est élu par acclamation.

9. Nomination d'un membre à la commission des sports, loisirs et culture en remplacement de Mme Isabelle Schärer, démissionnaire.

Le groupe PLR propose M. Marc Humbert-Prince qui est élu par acclamation.

10. Nomination d'un membre à la commission des travaux publics et services industriels en remplacement de Mme Isabelle Schärer, démissionnaire.

Le groupe PLR propose M. Marc Humbert-Prince qui est élu par acclamation.

11. Nomination d'un représentant au syndicat intercommunal des Cerisiers en remplacement de Mme Isabelle Zürcher-Vuillaume, démissionnaire.

Le groupe socialiste propose M. Bruno Durel qui est élu par acclamation.

12. Nomination d'un secrétaire au bureau du Conseil général en remplacement de M. Gregory von Gunten, démissionnaire.

L'Entente bevaissane propose M. Cédric Weber qui est élu par acclamation.

13. Information sur les travaux de la commission BBC.

M. Claude Ribaux, conseiller communal en charge de ce dossier, précise qu'environ 100 personnes ont participé au concours pour l'attribution du nom de la future commune. Une commission de 3 personnes, 1 de chaque commune, a établi les règles de désignation, d'où il en est ressorti le nom de Pontareuse, nom de la plus ancienne paroisse de la région.

Le choix des armoiries est en cours ainsi que la rédaction de la convention de fusion qui comprendra 15 articles. Ce document sera soumis en novembre aux Exécutifs des 3 communes et en février aux Législatifs.

14. Informations du Conseil communal.

- M. Bruno Mayques, conseiller communal en charge de la viticulture, convie l'assemblée à un samedi matin en forêt le 6 novembre 2010. A cette occasion, une visite des locaux forestiers des 3 communes ainsi que l'abattage d'arbres à l'ancienne et à la mode actuelle seront organisés. Les plans du nouveau centre forestier seront présentés et un apéritif dinatoire conclura cette matinée.
- M. Claude Ribaux, conseiller communal en charge de la police du feu, mentionne que le Service du feu du Vignoble, qui regroupe les sapeurs-pompiers de Bevaix, Boudry et Cortaillod cherche à étoffer son contingent. Il remercie les commissaires de faire de la

publicité autour d'eux afin que des jeunes bevaisans s'engagent dans la lutte contre le feu et les éléments naturels.

- M. Claude Ribaux, conseiller communal en charge de la police, signale avoir effectué, avec notre agent de police locale, un examen de la circulation autour du collège. Il en résulte des embouteillages peu pratiques. Un nouveau plan de circulation sera mis au point à la rue du collège. Il encourage les commissaires à inciter les enfants à se rendre à l'école à pied.
- M. Louis Dubois, président du Conseil communal, convie l'assemblée à participer à la vendange de la vigne du Millénaire. Elle aura lieu le vendredi 8 octobre 2010 dès 13.30 et sera effectuée par les employés communaux.
- M. Louis Dubois, président du Conseil communal, donne rendez-vous à l'assemblée pour la prochaine séance qui aura lieu le lundi 6 décembre 2010. Au programme, l'examen du budget 2011.

15. Divers et questions écrites.

- Par lettre du 13 septembre 2010, Mme Françoise Gagnaux s'étonne de l'abattage de huit arbres dans le cadre des travaux de la rue des Rochettes. Elle demande qui a pris la décision de les abattre et que vont devenir les sept arbres restant.

M. Bruno Mayques, conseiller communal en charge du dicastère des forêts, souligne que sept de ces arbres ont été abattus, ne pouvant être conservés au vu du nouveau gabarit de la route. Le huitième a été abattu pour des raisons de sécurité, en raison de l'affaiblissement de ses racines. Comme déjà précisé, ces arbres seront remplacés par des essences adéquates, vraisemblablement des ifs. Quant aux sept arbres restant, il n'y a aucune raison de les couper, même pour des raisons de vue sur le lac, sauf pour des problèmes de sécurité.

- M. Daniel Favre, PLR, relève que la question des Moloks discuté au § 4 ne répond que partiellement à sa motion déposée en 2001. Il espère ne pas devoir attendre neuf ans pour que la réponse soit complète.

M. Louis Dubois, répond qu'il n'a jamais été question de classer cette motion.

- M. François Despland, PLR, souligne qu'il subsiste encore des tas de bois issus de la tempête et des chutes de neige du 31 décembre 2009. Il demande si ces différents amoncellements de branches vont être évacués avant le 6 novembre 2010, matinée en forêt oblige.

M. Bruno Mayques, conseiller communal en charge de la sylviculture, répond qu'ils seront débarrassés dès la mise en service du nouvel hangar à copeaux.

- M. Cédric Weber, Entente bevaisanne, demande si la convention de fusion qui sera présentée en février 2011 aux Législatifs pourra être amendée.

M. Claude Ribaux, conseiller communal, répond que si des modifications importantes doivent être apportées, elles le seront en novembre par le soin du délégué des Exécutifs. Sur le fond, il n'y aura rien de révolutionnaire dans cette convention.

- Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, a distribué le rapport d'activité 2009 de la Maison des Jeunes de Bevaix. Elle remercie les personnes présentes d'en prendre connaissance.
- Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, demande confirmation de la date de la vendange de la vigne du Millénaire. Elle est déçue de la date choisie puisqu'elle travaille le vendredi.

Il en est de même de M. Jean-Bruno Kaiser, PLR.

- La parole est donnée à Mme Marianne Gay, socialiste, qui intervient en tant que représentante au Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois.

« Pour votre information, le budget 2011 du SIAALN nous a été présenté mercredi 22 septembre 2010.

Force est de constater que trois communes sont fortement lésées dans la nouvelle clé de répartition. Bevaix passe de 50 % à 80 %, Bôle passe de 50 % à 90 % et Corcelles-Cormondrèche passe de 60 % à 80 %.

Pour ces deux dernières communes cela peut s'expliquer par la mise en route de la desserte de la ligne 10 des TN et pour nous ça s'explique par le rachat des bus BBB par les TN... et notre clé de répartition aurait déjà dû être réévaluée il y a fort longtemps. Le fait que notre liaison n'offre guère d'amélioration n'est pas tenue en compte puisque liaison il y a !

Je ne peux pas accepter cet argument pour justifier une participation démesurée à l'anneau d'athlétisme.

Lors de notre séance, M. D. Pellaux et moi-même avons vivement contesté cette échelle :

M. D. Pellaux suggera d'en rester au statuquo tandis que je demandais l'alignement du taux le plus bas proposé actuellement soit 60 % à l'instar des communes de St. Blaise et Hauterive histoire de ne pas faire cavalier seul !

Une suspension de séance s'en suivit qui obligera le comité directeur et les différents conseillers communaux à revoir leur copie. Il faut être aussi bien conscient que rien ne pourrait changer et se ne serait pas faute d'avoir tout tenté avec le soutien inconditionnel de certaines personnalités qui désirent trouver une solution équitable à nos revendications.

Je vous renvoie à la lecture du budget communal 2011 pour en avoir la réponse. En vous remerciant de votre écoute ».

- Mme Claudia Pellegrini, Verts, s'adresse à M. Berthier Perregaux, conseiller communal en charge de l'instruction publique, pour lui demander ce qu'il en est du rapport de l'activité du Conseil d'Etablissement Scolaire qui aurait dû être joint au procès-verbal de la dernière séance.

M. Berthier Perregaux s'en excuse, mais il a complètement oublié de rédiger ce document. Cette omission sera réparée prochainement.

- M. Bruno Durel, socialiste, intervient en tant que membre de la commission du feu et de salubrité publique. Il souligne qu'il a participé aux festivités du 200^{ème} anniversaire de l'ECAP en compagnie de 450 personnes. Quelle compagnie d'assurance invite 450 personnes à son anniversaire.....

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

L'administrateur-adjoint
C. Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,
Veronika Pantillon

Le secrétaire,
Cédric Weber

Bevaix, le 12 novembre 2010.